



# Procès-Verbal du Conseil Municipal

## Séance du Vendredi 9 juin 2023

18 heures 45 – salle du conseil en mairie



L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin à 18h45, avec l'accord des membres du conseil, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil en Mairie, sous la présidence de :

**Madame Christine GUILLETTE, Maire de Marolles en Brie**

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS :** Mmes Christine GUILLETTE, Florence LANTENOIS-BERTHEAU, Sylvie BEN ITHA, Elisabeth KADI, Brigitte RIVAL, MM. Bernard ANDRE, Frédéric DEVARREWAERE, Boris LIGONNIERE, Georges MASSELIS, Serge MEIGNEN, Patrick MOIREAU

**ABSENTS EXCUSES :** 0

**POUVOIR :** 0

<u>Nombre de Conseillers Municipaux</u>	
En exercice :	11
Présents :	11
Pouvoir :	0
Votants :	11

**Date de convocation** : le 31 mai 2023

**Date d'affichage** : le 12 juin 2023

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Brigitte RIVAL

\*\*\*

# ORDRE DU JOUR

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023

## Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

### 2 – Délibération N°2023-06/16 : Participations aux frais de fonctionnement des syndicats intercommunaux

A la demande du Service de Gestion Comptable de Coulommiers,  
Après exposé de Madame le Maire, et délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modalités de versement des participations financières au sein des syndicats, comme suit :

- Syndicat intercommunal pour le regroupement des écoles des communes d'Amillis, de Dagny et de Marolles-en-Brie : la part contributive est proportionnelle au nombre d'habitants à hauteur de 60 % (cf. dernier recensement) et au nombre d'élèves à hauteur de 40 %. Modalité de versement : 4 acomptes/an.

- SAFER : 420 € (convention Veille foncière) – un seul versement/an

- SMEP du PRN de la Brie et des deux Morin : la part contributive est proportionnelle au nombre d'habitants – en un seul versement/an.

### DIVERS

- **Les travaux de peinture et réfection du sol vont commencer à la mairie, tous les conseillers doivent venir aider pour le déménagement des locaux, par la même occasion les conseillers ont choisi les couleurs des peintures.**

- **Après avoir étudié la demande de subvention de fonctionnement émise par l'association APE Amillis, Marolles, Dagny, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de pas donner suite à cette demande de subvention. Par contre cette demande sera étudiée par le bureau du RPI plus concerné par cet objet qui pourrait verser directement une aide aux caisses des écoles.**

- **Le feu d'artifice sera tiré le samedi 15 juillet.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h45 .**



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.